



Réunion du 27 mai 2019

Présents : MM. Alain CABERLON - André MAGNIN

Responsable : M. André MAGNIN 04 77 27 30 56 ou 06 60 91 68 34

AVIS AUX CLUBS

- Tous les dirigeants, responsables de l'utilisation de la tablette lors des matches, sont priés de prendre en photo tous les éléments nécessaires pour l'officialisation du résultat du match, composition des équipes, sanctions disciplinaires et des blessures. Ceci afin de préméditer un éventuel dysfonctionnement ou une panne de la tablette.

REPROGRAMMATION ET MODIFICATION

- D4 Poule E

Le match n°20495089 du 12/05/19, **Roanne Parc 2 - St Just La Pendue 1**, donné à rejouer par la Commission des Règlements, se déroulera le **dimanche 2 juin, à 15h** (au lieu du 30/05).

MANQUE FEUILLES DE MATCH

D5 Poule G : St Just la Pendue 2 - Parigny 2, du 19 mai : amende = 20 €

D5 Poule E : Cezay - Chausseterre Les Salles, du 26 mai